



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2025-022

PUBLIÉ LE 23 JANVIER 2025

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2024-08-08-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter  SCEA LA FERME DU LUTEAU (45) (1 page)

Page 3

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-08-08-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA LA FERME DU LUTEAU (45)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU LOIRET**

Service agriculture et développement rural
Dossier suivi par Christine RIVIERRE
Tél. 02 38 52 47 95
Dossier n° 24-45-143

Le Directeur départemental
à
SCEA « LA FERME DU LUTEAU »
Messieurs PERICAT Bertrand, Grégoire et
Jean-Paul
3 Route de Gondreville
45340 – BEAUNE LA ROLANDE

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception
d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée, modifiée de : **7 ha 00 a 00 ca**
situés sur la commune de NOYERS
Parcelle : 45230 ZK19 en partie

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/08/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 08/12/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivré.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour la préfète du département du Loiret
et par délégation
du Directeur Départemental des Territoires,
la cheffe du pôle compétitivité et territoires
Signé : Sandrine RATHEAU